

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 1^{er} Octobre 1835.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

1. La Chancellerie rappelle au public, par ordre du Conseil d'Etat, que l'insertion dans la Feuille officielle est la seule voie qui donne la publicité légale aux avis des greffes ou des particuliers qui la requièrent, en sorte qu'un avis de cette nature, publié dans une autre feuille quelconque, est sans effet pour lier les personnes auxquelles il est destiné. Donné au Château de Neuchâtel, le 21 Septembre 1835.

CHANCELLERIE.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 24 Septembre.

2. Le Conseil d'Etat ayant conclu avec le gouvernement du haut état de Glaris, une convention dont la durée est provisoirement fixée à dix années, et à teneur de laquelle les Glaronnais intéressés dans une faillite ouverte dans l'état de Neuchâtel entre ci et le 31 Décembre 1845, et réciproquement les Neuchâtelois intéressés dans la faillite d'un Glaronnais, doivent être traités et colloqués de la même manière, être participants des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations que les ressortissants du canton où la faillite a éclaté; le conseil porte l'existence de cette convention à la connaissance des tribunaux et des habitans de la Principauté, afin qu'elle soit observée, révoquant dès aujourd'hui les ordres en sens contraire donnés le 24 Mars 1817, aux officiers de juridiction. Donné au Conseil tenu sous notre présidence au château de Neuchâtel, le 21 Septembre 1835.

Le Président,
LOUIS DE POURTALÈS.

3. Le public est informé qu'ensuite d'un gracieux arrêt d'autorisation du Conseil d'Etat, en date du 4 Septembre courant, et de la direction juridique qui y est prescrite, les deux sœurs Françoise et Julie, filles majeures de François, fils de feu Abram-Louis Perrenoud et de Rose-Louise née Huguenin sa femme, demeurant à la Chaux-de-Fonds, se présenteront par devant l'honorable cour de justice de ce lieu, qui sera assemblée au plaid ordinaire dans la salle d'audience de la maison-de-ville, le mardi 13 Octobre prochain, dès les 9 heures du matin, pour y postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leurs dits père et mère, François Perrenoud et Rose-Louise née Huguenin. Requérant en conséquence tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, à se présenter le dit jour en dite justice, pour les faire valoir suivant droit, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 15 Septembre 1835.

P.-J. CUCHE, greffier.

4. Le Conseil d'Etat, par son mandement du 20 Août dernier, ayant accordé le décret des biens du sieur Pierre-Henri Lorrimer, de Villard, bourgeois de Neuchâtel et Valangin, ancien justicier dudit Valangin; M. le baron de Chambrier, conseiller d'état et maire de Valangin, en a fixé la tenue au mercredi 7 Octobre prochain, jour auquel tous les créanciers dudit sieur ancien justicier Pierre-Henri Lorrimer sont invités à se rencontrer par-devant le juge égalier qui siègera à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les neuf heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et répétitions, et être ensuite colloqués par rang et date, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état, le 5 Septembre 1835.

Par ordonnance,
A.-L. BREGUET, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. La Communauté ayant, dans son assemblée ordinaire de Mai dernier, décidé une seconde assemblée d'élection de membres du Grand-Conseil, au mois de Novembre prochain, au cas qu'il y ait un nombre suffisant de candidats, les bourgeois domiciliés dans la ville et sa banlieue, qui possèdent les qualités requises, sont invités à se faire inscrire chez M. Prince, maître-des-clefs en chef, jusqu'au vendredi 23 Octobre prochain. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 26 Septembre 1835.

Par ordonnance,

Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

2. L'un des postes de sergent de la garde de cette ville étant vacant, les bourgeois qui y sont domiciliés et à même d'en remplir les fonctions d'une manière satisfaisante, sont invités à remettre leurs requêtes à M. de Rougemont, maître-bourgeois en chef, jusqu'au vendredi 9 Octobre prochain. Donné à Neuchâtel, le 26 Septembre 1835.

Par ordonnance:

Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

3. Le curateur de la masse de feu M. le colonel François de Bedaulx, dans la maison Bedaulx, à Cormondrèche, le vendredi 2 Octobre prochain, à 3 heures après midi, vendra publiquement, raisins pendants et sous de favorables conditions, les vignes ci-après rière la Côte, faisant partie de la dite masse. 1° A Préal, une vigne contenant un ouvrier et trois quarts, limitée de vent par la demoiselle Debrod, et de bise par M. le baron de Chambrier, procureur-général. 2° Au dit lieu, une vigne contenant un ouvrier trois quarts, limitée du côté de bise par M. le justicier Bourquin et d'ubère par mon dit Sieur le procureur-général de Chambrier. 3° Au Pont de Rugenet, une vigne contenant environ six ouvriers, à laquelle il sera ajouté la pièce de terre à ancien us-à-clos, attenante, d'environ 4 poses sans compter le terrain en pente du côté de bise; le tout ne formant qu'un max très-régulier. 4° Aux Nods, une vigne d'environ 11 ouvriers, outre un terrain non avigné au bas. 5° A la Rue Jean, une vigne d'environ 4 ouvriers, limitée d'ubère par l'hoirie de M. le maître-bourgeois Schouffelberger, et de bise par M. Jean-Henri Vaucher. 6° A Cudaux, une vigne d'environ 6 ouvriers. 7° Au dit lieu, une vigne d'environ deux ouvriers. 8° A Sombacourt, rière Auvernier, une vigne contenant environ deux ouvriers, limitée de vent et ubère par M. Edouard Lardy, et de joran par M. le baron de Chambrier, procureur-général. 9° Et enfin, encore rière Auvernier, lieu dit aux Combes, une vigne contenant environ six ouvriers, limitée de vent par M. le président de Sandoz-Rollin, de bise par M. le secrétaire Cortailod. S'il y a des amateurs, on exposera aussi en vente la maison d'habitation, le bâtiment de grange et en cas de vente de ces deux objets, le verger de Préal, d'environ deux poses. La récolte des vignes invendues sera mise en vente immédiatement après, sous de favorables conditions.

4. Le samedi 3 Octobre prochain, à 2 heures après midi, dans l'étude de M. Clerc, notaire, à Neuchâtel, il sera procédé à la vente par enchères de la vendange des vignes ci-après de M^{me} de Bedaulx née de Luze, situées rière Neuchâtel:

7 ouvriers à la Boine,
5 " au Vauseyon,
18 " à Grise-Pierre,
6 " à Trois-portes,
6 1/2 " au Grand-Beauregard,
2 1/2 " au Petit-Beauregard.

Toutes ces vignes sont en bon plant et en partie en raisins noirs, elles produisent une des premières qualités de vendange du vignoble. Le curateur de M^{me} de Bedaulx recevra en même tems les soumissions qui pourraient lui être faites en vue d'acquérir les dites vignes, qui seront acceptées sur-le-champ, si elles sont trouvées raisonnables.

5. Au Landeron, une maison remise à neuf dans le nouveau genre, où il y a une jolie salle meublée, plusieurs chambres et un rez-de-chaussée propre à un débit de vin ou pour quel autre

genre de commerce que ce soit, étant située sur la route entre la ville et le faubourg; de plus, verger et jardin. S'adr. à A. Perroset, au dit lieu.

6. Avec la récolte qui est belle et à des conditions favorables, une vigne tierce située aux Parcs-du-milieu, de la contenance de cinq ouvriers. Elle est plantée moitié en rouge et moitié en blanc, bien entretenue. S'adresser, pour le prix et les conditions, à M. le notaire Reymond, rue St. Maurice.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Le soussigné, agissant au nom de la Seigneurie, informe le public que le vendredi 2 du courant mois d'Octobre, vers les onze heures du matin, dans la salle de Justice à St. Blaise, on exposera en mises le produit de la présente année de la dime en vin de la Coudre, dépendant de la recette de Fontaine-André; et que le lendemain samedi 3 dit, à dix heures, on exposera aussi en mises, le produit de la dime en vin de Cressier, dépendant de la même recette; le tout aux conditions accoutumées qui seront lues avant les mises.

Aug. MATTHEY, receveur.

8. La Communauté de St. Blaise fera exposer à l'enchère publique, samedi 10 Octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi et aux conditions ordinaires, la récolte pendante de 31 ouvriers de vigne, dont la moitié blanc et moitié rouge, situés dans les meilleurs quartiers des districts. St. Blaise, le 29 Septembre 1835.

Par ord., Le secrétaire de communauté,
J.-F. VIRCHAUX, justicier.

9. La Communauté de Hauterive informe le public, que le lundi 12 Octobre prochain, elle exposera en vente par voie d'enchères publiques, la vendange de ses vignes. Cette vente aura lieu à 3 heures après midi, sous de favorables conditions qui seront préalablement annoncées. Donné à Hauterive, le 29 Septembre 1835.

Le secrétaire de commune,
C.-G. HEINZELY.

10. En l'étude de M. Clerc, greffier, à Colombier, l'on vendra vendredi 9 Octobre, à trois heures après midi, la vendange en blanc et rouge de cette année, de 72 ouvriers de vigne, appartenant rière les meilleurs quartiers de Boudry, à M. l'ancien major de Luze. Pour voir les vignes, on peut s'adresser à M^{mes} de Luze, aux Prés de Reuse.

Vente de vendange à St. Blaise.

11. Le samedi 10 Octobre à 3 heures après midi, le Sieur ancien J.-F. Dardel, fera vendre publiquement, dans la maison de commune à Saint-Blaise, la vendange d'environ 21 ouvriers de vigne, tous situés au bord du lac et dans les environs du village. L'exposition de ces vignes, la qualité de cette vendange, bien connue du public et que l'on offre de faire voir. Les termes accordés pour les paiemens et la condition que le vendeur rendra la récolte à ses frais devant chaque vigne, la feront sans doute rechercher des amateurs.

12. Jeudi 8 Octobre, à deux heures après midi, l'on vendra en l'étude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, à Neuchâtel, la vendange blanche et rouge d'environ 150 ouvriers de vigne, sur les territoires de Bôle et de Boudry, dépendants de la succession de feu M. Pettavel de Sandoz.

13. Jeudi 8 Octobre, à 3 heures après midi, l'on vendra en l'étude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, à Neuchâtel, la vendange blanche et rouge d'environ 30 ouvriers de vigne, situées aux Deurres, à Pain-blanc et rière Corcelles.

14. Avec due permission obtenue, on exposera en mises, le jeudi 8 Octobre prochain, dans la maison de feu M^{me} la générale de Sandolroy, différens meubles et effets, literie, argenterie, porcelaine, batterie de cuisine et autres objets trop longs à détailler. Les mises commenceront à 9 heures du matin.

A VENDRE.

15. Une brande bien ferrée, presque neuve et en très-bon état. S'adresser au bureau de cette feuille.

16. M. le maître-bourgeois de Pury prévient les personnes qui n'ont pas été à tems de souscrire pour la pièce de vin rouge 1834, qui a été mise en perce la semaine dernière, qu'il mettra en bouteilles une autre pièce vin rouge de la même année, entre ci et une huitaine de jours, et qu'il les prie de lui faire parvenir leurs demandes.
17. Une cheminée à la Désarnaux, en très-bon état et comme neuve, chez M. de Pierre, aux Terreaux.
18. Chez Aug. Borel, libraire, des cartes pour reçus de vendange, par gerles, des têtes de lettres avec vignettes, représentant différentes vues de Neuchâtel.
19. Cols noirs en crinoline assortis, de première qualité, dans les prix de 12 à 16 batz, chez Sophie Grim, rue des Moulins, n° 142, au troisième étage.
20. Chez M. Wavre-Wattel, différentes douves en chêne et sapin à bas prix, graine de chanvre pour oiseaux à 28 batz la mesure, ocre rouge et jaune, l'un dans l'autre à 3 cr. la livre, par 25 livres, gypses à gypser le fin, à 14 bz. l'émine et le mi-fin à 10 1/2. On trouvera constamment chez lui un assortiment de carons, planelles, tuiles, plates pour fours. Le tout de première qualité et à juste prix.
21. Des couteaux et fourchettes assortis seront vendus au magasin de M. Reiff, près l'hôtel-de-ville, lundi prochain 5 Octobre, de 2 à trois heures de l'après-midi.
22. Une table à manger très-commode et différents autres meubles. S'adr. à F.-A. Bédicheck, menuisier, au Faubourg.
23. Chez M^{lle} Picart, en commission, quelques douzaines tasses de belle porcelaine de France, à bluets et bords dorés, qu'on cédera au-dessous du prix ordinaire.
24. Une chaise à un cheval, très-légère, ayant très-peu servi; plus, un petit pressoir d'environ 5 gerles et une bonne cuve en chêne, de 25 gerles. S'adr. au bureau d'avis.
25. Chez MM. J.-J. Bouvier et C^{ie}, à l'Evole, divers vins étrangers provenant de la masse de feu M. Blakeway, savoir: Malaga, Madère, Lisbonne, Paxarès, Pombal, Marsala rouge, Chypre; tous ces vins sont de première qualité. Ils viennent également de recevoir du vin de Lacrima Christi blanc, d'une qualité supérieure, qu'ils recommandent aux amateurs.
26. Un joli violoncelle pour jeunes gens, à un prix raisonnable. S'adr. au bureau d'avis.
27. Deux cuves pour la vendange, l'une en chêne et l'autre en sapin. S'adr. à M. L^s Fabry, à Bôle, qui indiquera.
28. Vins vieux des premiers crus, à Montet en Vully;
- | | |
|------------------------|------------------|
| Lavaux | 1811, à 10 batz; |
| Lavaux et la Côte | 1819, « 6 1/2 » |
| Idem | 1822, « 6 1/2 » |
| Lavaux | 1825, « 6 » |
| Yvorne | 1832, « 6 » |
| Bordeaux blanc . | 1819, « 12 » |
| Narbonne blanc . | « 9 » |
| Vieille eau-de-cerises | « 9 » |
- Le tout en grosses bouteilles. On n'en vend pas moins de 25 à la fois. Le prix est argent de Suisse. Le vin est rendu emballé à Cudrefin, mais le port aux bateliers et le renvoi des caisses, sont à la charge de l'acheteur. S'adresser à M^r Cornaz, ou à M^{me} Gindroz, à Montet.
29. Du raisin de l'Evole, muscat et autres. S'adresser à H. Cornu, vigneron à l'Evole-dessus.
30. Un pressoir d'environ 40 gerles, avec quatre palanches en fer, pesant chacune 90 lb. On serait disposé à céder la fermenté sans le bois. S'adresser à Pierre Fidon, à St. Blaise.
31. A un prix raisonnable, un piano en bon état, et que l'on ne vend qu'à regret et par suite de circonstances particulières. Plus, 4 fenêtres doubles à peu près neuves. S'adr. à Emilie Chanel, à Auvernier. — La même invite les personnes qui redoivent au rôle des mises faites à Colombier, au domicile de défunte M^{me} Mouchet née Chevalier, en date du 19 Juin dernier, à venir s'acquitter auprès de M^{lle} Adèle Kramer, à Colombier.
32. De rencontre, un bureau en noyer, que l'on peut voir dans le magasin de M. Court, chapelier, à la rue neuve.
33. Deux légres encore en bon état, de la contenance de 4 à 5 bossés. S'adr. à M. Fréd. Lorimier, négociant.
34. Chatenay-Wittnauer offre aux amateurs des oignons de fleurs, tels que jacinthes, tulipes, etc., etc.
35. Les personnes qui désireront se procurer des oignons de fleurs, des espèces les plus belles, peuvent s'adresser à M. Baillet, passementier, qui recevra aussi, dès cette époque à un mois, des graines de fleurs; pour ces dernières, une souscription est ouverte chez lui.

36. Louis Richardet, négociant, à Môtiers-Travers, offre une centaine de pipes vides, en bon état, de la contenance de 320 à 350 pots chacune.
37. Trente-cinq à quarante pipes de France vides, où il y a eu du 3/6 et de l'eau-de-vie, chez M. César-Aug. Robert, à la Chau-de-Fonds.
38. Les personnes qui désireraient acheter sept à huit légres neufs, de la contenance de 4 à 10 bossés, les uns ayant reçu ou renfermé déjà deux vins, peuvent s'adresser à Louis Nadenbousch, tonnelier, à Peseux, qui en donnera des renseignements.
39. Chez Jeanneret frères, on trouve par continuation, un grand choix de pianos des meilleures fabriques de l'Allemagne. Outre les prix les plus avantageux, chaque piano acheté chez eux, donne droit à un abonnement de musique gratuit.
40. Chez Perrochet, sur le Pont-des-boutiques, du beau raisin de la vigne des Bercles; les personnes qui en prendront une certaine quantité, auront l'avantage de le choisir dans la vigne.

ON DEMANDE A ACHETER.

41. Un cheval de l'âge de 6 à 10 ans, propre pour le char-à-banc. S'adr. à M. le lieutenant Gaberel, à Valangin.
42. Un petit char d'enfants, encore en bon état. S'adr. à Chs. Ecuyer, boulanger.
43. Un petit fourneau en catelles, portatif. S'adresser à Louis Beller, fabricant de cols.

A LOUER.

44. A une petite distance de la ville et dans un des villages les mieux exposés, on offre à louer au mois ou à l'année, le premier ou le second étages d'une maison meublée ou non meublée, ayant vue sur les Alpes. Cette maison, sur un site élevé et nouvellement construite, offre d'ailleurs toutes les commodités d'une maison de maîtres à la campagne, entourée de verger, jardin et vigne. Selon les convenances, le justicier Bersot, propriétaire à la Coudre, où elle est située, serait disposé à la remettre en entier et on pourrait y entrer de suite. S'adr. à lui-même.
45. Une très-bonne cave fraîche, non meublée, située au centre du village d'Auvernier. S'adr. à M. le secrétaire Cortaillod, à Auvernier.
46. Pour Noël, deux logemens composés chacun d'une chambre, cuisine et galetas, rue des Chavannes. S'adr. à M. Borel-Wittnauer.
47. Pour Noël, au 3^{me} étage de la maison Breton, un logement. S'adr. à M^{me} la ministre Petit-pierre, rue Fleury.
48. De suite, par mois ou à l'année, le second étage de la maison Hory. S'adr. à M^{me} Hory ou à M. Gigaud-Bucheneil.
49. Au Tertre, pour Noël, maison Meuron, entrepreneur de bâtimens, plusieurs logemens.
50. Une portion de cave, avec ou sans meubles. S'adr. à Depierre, boulanger.
51. De suite ou pour Noël, deux magasins situés sur le Pont-des-boutiques; plus, un grand magasin pour la prochaine foire, dans la maison de M^{me} Boyer. S'adr. à elle-même, qui offre à vendre une bonne guitare.
52. Pour Noël prochain, un appartement près de la Place-d'armes, composé de trois chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à serrer. Plus, au rez-de-chaussée, un local pouvant servir au besoin d'appartement ou de magasin. S'adr. à M. C.-F. Convert-Favarger, propriétaire.
53. Pour Noël prochain ou plus tôt si on le désire, un logement à un second étage sur la Place, consistant en une grande chambre sur le devant, une dite sur la cour, avec poêle et cheminée; sur le derrière, une cuisine et une chambre à manger, une chambre à serrer, un galetas et un caveau. S'adresser à M^{me} veuve Borel-Favarger, ou à M. le président Favre, sur la Place.
54. Pour Noël, un appartement composé de trois chambres à fourneau et à cheminée, dite à serrer le linge, cuisine bien éclairée, galetas et caveau. S'adr. à Ls. Kratzer.
55. Chez Stoll, tisserand, aux Chavannes, dès-à-présent ou pour Noël, une chambre avec fourneau en fer, où l'on peut cuire, et une portion de galetas.
56. Un logement à un troisième étage, composé de deux chambres, chambre à resserrer et galetas. S'adr. au Sieur Frédéric-Jonas Louis.
57. Pour Noël prochain, plusieurs pièces, servant actuellement d'atelier et d'appartement, dans le bas de la maison Erhard Borel, au faubourg. S'adr. à M. Erhard Borel, à Serrières.
58. Dès Noël prochain, le magasin sous la maison neuve, occupé par M. Claude Perrochet. S'adr. à M. de Perrot-Reynier, ou Jacottet, secrétaire-de-ville.

ON DEMANDE A LOUER.

59. Deux chambres garnies, à 3 lits, avec cuisine, pour trois personnes tranquilles. S'adr. au bureau d'avis.
60. On demande, pour entrer du 15 au 20 Octobre, 2 chambres meublées avec 3 lits et de bonnes cheminées. S'adresser à L^s Barbey, près de la grande boucherie.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

61. Une personne d'âge mûr et très-recommandable, voulant quitter le service, désirerait trouver une pinte à desservir en cette ville; il pourrait entrer à la St. Martin ou à Noël. S'adresser au bureau d'avis.
62. On demande, pour couturière en dame, une apprentie ou assujettie. S'adresser par lettres, aux Dames Veyrassat, n° 2, rue St. Pierre, à Lausanne.
63. On demande un apprenti relieur. S'adresser à J.-P. Michaud ou à M. Munzinger, place St. Martin, à Bâle.
64. Deux jeunes hommes de bonnes familles du canton de Berne, désireraient trouver des places pour conduire des chevaux, soit en ville ou à la campagne. S'adr. à Stoll, tisserand, rue des Chavannes.
65. On demande pour Noël, une domestique sachant faire la cuisine et munie de bons certificats. S'adr. à M^{me} Bovet née Strecker.
66. On demande pour Noël, un domestique de magasin, fort, robuste, intelligent et qui sache conduire les chevaux. S'adr. à MM. E. Bovet et Lerch.
67. On demande pour Noël, un vigneron qui connaisse bien son état, pour cultiver 40 ou 60 ouvriers de vignes situées sur Auvernier. S'adr. à M. Beaujon-Brandt, au dit lieu.
68. On demande, pour entrer de suite, une fille de bonnes mœurs. S'adr. à M^{me} Favarger-Prince, qui continue de vendre des cafés de très-bonne qualité, à des prix avantageux.
69. Un jeune homme qui a de bons témoignages, désirerait trouver une place dans une maison de commerce, comme domestique de magasin. S'adr. à la lithographie Gagnebin.
70. Un jeune homme, porteur de bons témoignages, désirerait trouver à se placer dans cette ville ou aux environs, dans un bureau, dans une bonne maison comme domestique, ou dans un hôtel comme sommelier. S'adr. à la lithographie Gagnebin.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

71. On a perdu, lundi 28 Septembre, de Serrières à Neuchâtel, un petit sac renfermant un carnet servant à marquer le pain. On est prié de le rendre, contre récompense, à M. Petit-pierre, boulanger.
72. On a perdu, samedi, depuis le petit Tertre à la Grand'rue, un petit schall noir avec bordure. Le rendre au bureau d'avis.
73. On a perdu, entre Neuchâtel et Cornaux, un petit rouleau de cantiques sacrés. Les remettre, contre récompense, au messenger du Landeron.
74. La personne qui a perdu un mouton le 21 Septembre, peut le venir réclamer, en payant les frais, chez Ad.-Henri Breguet, fermier, à Landeyeux, rière Fontaines.
75. La personne qui a pris une brande dans l'hôtel-de-ville, est priée de la rapporter, si elle ne veut s'exposer à des poursuites.

AVIS DIVERS.

76. Les créanciers inscrits au décret des biens du Sieur Claude Perrochet, négociant, et de sa femme née Porchet, sont avertis que les opérations dudit décret se continueront le mardi 6 Octobre prochain, à 9 heures du matin.
77. François Jeannet, fumiste, de Genève, en passage dans cette ville, avise le public qu'il empêche les cheminées de fumer, ce qu'il garantit. Son adresse est à l'hôtel de la Croix fédérale, à Neuchâtel.
78. M. H. Beltz, fixé temporairement à Neuchâtel, consacra quelques heures de la journée à des leçons particulières de dessin et de peinture; il s'empresse de l'annoncer aux personnes que cela peut intéresser. Il ouvrira également chez lui, vers la fin d'Octobre, un atelier de peinture à l'instar de ceux de Paris et où l'on sera admis à travailler sous sa direction immédiate pendant plusieurs heures de la journée, moyennant une rétribution de 10 fr. de France par mois. Sa méthode et son zèle l'autorisent à promettre de rapides progrès aux élèves qu'on voudra bien lui confier et qui, pourront être conduits suivant leurs dispositions, jusqu'à l'étude d'après nature.

79. La personne qui, lors de la vente des livres de feu M. le docteur Eckard, a acheté les emblèmes d'Horace, est priée, au cas qu'elle voulut bien les céder, d'en informer le bureau d'avis; on en sera reconnaissant.

80. Une respectable maison de St. Gall, désirerait placer en cette ville, un jeune homme âgé de 15 ans, pour profiter des établissements publics d'éducation, et recevrait en échange un jeune homme du même âge, qui jouirait des mêmes avantages. S'adr. à MM. J.-J. Bouvier et Cie à l'Évole.

81. L'établissement de scies, près de Valangin, appartenant à Frédéric Meuron, entrepreneur en ville, après avoir servi uniquement (vu la disette d'eau) à l'usage de ses ateliers, sont maintenant au service du public; c'est ce qu'il s'empresse d'annoncer, vu les nombreuses demandes qui lui ont été faites dans le tems.

82. On offre à prêter L. 20,000 du pays. S'adr. au greffe de Neuchâtel.

83. L'examen pour la repourvue de la régence de Nant, paroisse de Môtier-en-Vully, aura lieu au dit Nant, le lundi 12 Octobre prochain, à 8 heures du matin. Fonctions ordinaires. Bénéfices; un logement, un petit jardin, une petite vigne, 225 fr. de Suisse en argent, et deux chars de tourbe ou une toise de sapin, à charge de chauffer la salle d'école. Les aspirants, qui sont invités à faire parvenir à l'avance, leurs papiers au pasteur soussigné, recevront chacun 10 batz de journée. Môtier-en-Vully, le 16 Septembre 1835.

E. BOISOT, pasteur.

AVIS.

84. A dater du 25 Septembre courant jusqu'au 31 Octobre prochain, le bureau des lods ne sera ouvert au public que le jeudi de chaque semaine.

85. On demande, pour la St. George prochaine, un fermier, bon laboureur et avantageusement connu sous tous les rapports, pour la tenue des deux biens-fonds réunis en un seul max, de la contenance de 60 faux, près du lieu dit la Maison-brûlée, quartier de la Sombaille, à 20 minutes du village de la Chaux-de-Fonds.

Ces terres sont dans une des situations les plus favorables pour la culture même du froment, et peuvent actuellement fournir à l'entretien de 12 pièces de bétail pendant toute l'année. Le domaine est pourvu d'une habitation agréable, de plusieurs écuries neuves ou nouvellement réparées, pouvant renfermer commodément 30 pièces de bétail, avec les granges proportionnées; de 7 réservoirs d'eau en citernes et cuves à portée facile, de citernes marnées p^r les égoûts des écuries et du fumier. contient aussi plusieurs remises, hangars et chartits où peuvent être placées, outre les instrumens nécessaires au labourage, un certain nombre de voitures hors des saisons de-service et dont on peut par conséquent tirer un bon parti, vu la proximité du village et la grande route des Planchettes qui traverse le dit domaine et qui est constamment frayée, même par les hivers les plus rigoureux. Ces derniers avantages procurent en outre la facilité de transporter le lait en toute saison à la Chaux-de-Fonds, et de retirer à peu de frais des engrais de ce village.

S'il se présentait une personne de parfaite convenance qui, avant d'entrer en location, eût l'intention de cultiver le domaine pendant la première année, sous une rétribution modique, pour par-là s'assurer de son produit et de tous ses avantages; cela pourrait avoir lieu même de préférence, à une amodiation faite au hasard. S'adr. à M. Henri-Louis Jacki, au dit lieu, qui s'empressera de donner tous les détails à ce sujet et faire connaître le prix et les conditions.

86. Auguste Muller, nouvellement établi gypseur, à Neuchâtel, tout en se recommandant aux personnes qui seraient dans le cas de l'occuper, ose espérer que par son zèle et son activité, il s'attirera l'estime et la confiance de ses compatriotes. Sa demeure est maison Virchaux, près le Temple-neuf.

87. Adèle Gaberel étant revenue de Morges où elle s'est perfectionnée dans son état de contrepointière, se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, elles auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Elle demeure chez sa mère, dans la maison de M^{lle} de Montmollin, au Faubourg.

88. On désirerait avoir comme apprentis, des jeunes gens de 14 à 18 ans, les filles comme polisseuses de cuvettes d'or et pour différentes branches propres et délicates, et des jeunes hommes à qui l'on enseignerait la gravure et la ciselure dans les genres que l'on désirerait. On ne recevrait que des personnes qui attestent une parfaite moralité et des principes chrétiens. S'adresser chez MM. Banholzer et Cie, graveurs au Locle, sur la Place.

OUVRAGE DE COMMERCE. SOUSCRIPTION SANS AUCUNE AVANCE.

à 21 batz $\frac{3}{4}$ par exemplaire,
payables à la livraison.

Un grand volume in-4° de plus de 60 pages de tableaux d'une méthode simplifiée de TENUE DE LIVRES À PARTIES DOUBLES, mise à la portée de tout le monde, donnant la clef des moyens à employer pour dresser les registres d'une manière simple et commode, afin d'obtenir en tout tems et d'un coup-d'œil sur la même page, des résultats à même d'avoir la position des affaires, sans le secours des livres auxiliaires, avantage notoire, clarté et économie de tems pour tous ceux qui tiennent des comptes et les personnes qui veulent apprendre à tenir les livres sans maître. Ce moyen, le seul infail-
lible, est applicable à toutes les comptabilités commerciales et financières; 9^{me} édition, dont les premières ont été imprimées à Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. Par un professeur de l'école spéciale de commerce de Paris.

On peut voir l'ouvrage chez M. Ecuyer, numéro 107, à Auvernier, où l'on souscrit, de même que chez M. Prince-Wittnauer, libraire, à Neuchâtel.

Le même auteur a une collection de tableaux de calculs pour les spiritueux, la fabrication des sirops et autres. Il se charge d'écritures de commerce et des inventaires. Il traite à forfait avec les maisons. — Ecrire à M. Tschaggeny, même domicile à Auvernier.

90. Immédiatement après les vendanges, on offre de l'ouvrage à des vigneron, pour défoncer de la vigne. S'adr. au bureau d'avis.

Changemens de Domicile.

91. M. Aug. Convert, agent de change et courtier-juré, a l'honneur d'informer le public, qu'il demeure maintenant rue des Moulins, n° 139. — Il continue à s'occuper d'achats et ventes de vendange.

Départ de voitures.

92. Du 15 au 20 Octobre, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près de la Place-d'armes.

PAR ADDITION

90. Par voie d'enchères publiques, M. Maximilien de Meuron, membre du Petit-Conseil de Neuchâtel, vendra sous de favorables conditions, savoir, la totalité de la vendange qu'il récoltera cette présente année, dans son domaine de Bel-air, rière Combes, et dans ses vignes du Landeron, et dont la quantité peut ascender à la somme d'environ 160 gerles toutes de blanc. Cette vente aura lieu à l'auberge de l'Hôtel de Nemours, au Landeron, le samedi 3 Octobre courant, à 3 heures après midi.

BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL.

Dimanche 4 Octobre,

PROMENADE A L'ILE DE ST. PIERRE ET NIDAU.

Départ de Neuchâtel à 7 heures du matin.

Lundi 5, le bateau continuera sa course ordinaire à Yverdon. Départ à 6 $\frac{1}{2}$ heures précises.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 24 Septembre.

Froment	l'émine	bz. 20 à 20 $\frac{1}{2}$
Moitié-blé	—	» 16.
Mêle	—	» 14 $\frac{1}{2}$
Orge	—	» 10.
Avoine	—	» 7 $\frac{1}{4}$

2. BERNE. Au marché du 22 Septembre.

Froment	l'émine	bz. 13 à 16.
Epeautre	—	» 12 à 17.
Seigle	—	» 7 à 9 $\frac{1}{4}$
Orge	—	» 8 à 9.
Avoine	le muid	» 60 à 87.

3. BASLE. Au marché du 25 Septembre.

Epeautre, le sac	fr. 13 : à fr. 15 :
Orge	» : à » :
Seigle	» 8 : à » :
Prix moyen	» 14 : 3 : 3 rappes.
Il s'est vendu	471 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt	470 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel

MÉLANGES.

Chaque chose à sa place.

— Votre main me fatigue singulièrement, disait M. le prince de la Roche-sur-Yon à un individu qui bavardait beaucoup en passant sa main devant lui. — Ma foi! monseigneur, répondit l'importun, nous sommes tellement pressés à cette table, que je ne sais où mettre ma main. — Mettez-la sur votre bouche, répondit aussitôt le prince.

Hiss! Hiss! Hiss!

Le vieux Pierre Priestly était tout à la fois le sacristain, le fossoyeur et le marbrier des tombes de la superbe paroisse de Wakefield dans le Yorkshire. C'était un ancien et très-respectable habitant de cette ville, fier de ces divers emplois et tout-à-fait étranger aux terreurs superstitieuses. S'il eût été un homme à s'effrayer, ses longs rapports avec les paisibles demeures des morts l'auraient en grande partie guéri de ses craintes.

C'était un samedi soir, à ce temps sombre et triste de l'année, Pierre sortit de chez lui pour finir l'épithaphe d'une pierre tumulaire qu'on devait enlever le lendemain de bonne heure. Arrivé à l'église où Pierre avait placé son travail, pour être à l'abri, il déposa sa lanterne à terre, alluma une autre chandelle, qu'il fixa dans une pomme-de-terre en guise de chandelier, et se mit à l'œuvre.

L'horloge de l'église avait sonné onze heures déjà depuis quelque temps, et il restait encore quelques lettres à graver, lorsque tout à coup un singulier bruit arrêta le ciseau du brave ouvrier, qui jeta les yeux autour de lui avec une espèce de surprise. On ne peut mieux exprimer cette espèce de bruit que par le mot *hiss* un peu prolongé. Revenu de sa surprise, Pierre crut s'être trompé; d'autant plus que chez lui le sens de l'ouïe n'était pas de la dernière finesse. C'est pourquoi il reprit ses outils avec beaucoup de tranquillité. Mais au bout de quelques minutes son oreille fut encore frappée du terrible *hiss*.

Cette fois Pierre se redressa, et après avoir allumé sa lanterne, il chercha, mais en vain, à connaître la cause de ce bruit extraordinaire, et il était sur le point de quitter l'église, lorsque le souvenir de ses promesses, et l'impérieuse nécessité le retinrent et lui rendirent son courage. Le marteau de la grosse cloche sonna minuit.

Pierre, n'ayant en ce moment autre chose à faire qu'à retoucher ses lettres s'en occupait, la tête baissée, et avec une excessive attention, lorsqu'avec un sifflement plus fort que jamais, le terrible *hiss* frappa son oreille pour la troisième fois.

Pour le coup, il fut vraiment épouvanté. Au doute avait succédé la crainte et l'effroi à celle-ci. Il avait profané l'aurore du dimanche, et on lui ordonnait de finir. Et peut-être sa condamnation venait d'être prononcée, et peut-être il allait prendre place lui-même au milieu de cette file d'amis et de connaissances qui l'avaient devancé depuis long-temps. Il regagna sa maison et son lit d'un pas chancelant, mais le sommeil avait fui sa paupière. En vain sa femme l'interrogea sur la cause de son malaise. Il en reçut pendant la nuit tout ce qu'on doit attendre d'une bonne ménagère, le tout sans effet. Au matin, lorsque par hasard la bonne femme jeta les yeux sur la grande chaise où Pierre avait accroché sa perruque, elle s'écria: «Oh! Pierre, comment as-tu fait pour brûler ainsi toute ta perruque? — Ah! bon Dieu! répondit-il, en sautant hors du lit, tu m'as guéri par cette question.»

Les mystérieux sifflemens n'étaient que le rôtissement de la perruque de Pierre, qui s'approchait trop de la chandelle, et qu'il prenait pour d'horribles sons. Cette découverte et les détails que Pierre en donna, amusèrent beaucoup les rieurs de Wakefield et furent l'objet de plus d'une plaisanterie.

Le boule-dogue et les cancons.

La demoiselle Paris, blanchisseuse à Boulogne, porte plainte et diffamation contre la dame Dariau: — Cette dame, dit la plaignante, me fait le plus grand tort dans le pays, elle m'accuse d'avoir volé l'herboriste, de débaucher son ménage, et d'empoisonner les habitants jusqu'aux poules avec une tisane quelconque. C'est l'horreur des horreurs qu'une pareille accusation contre une mère de famille qui mérite l'estime d'un chacun, et trempe la soupe exactement à son homme.

Un témoin est appelé, c'est une jeune et jolie fille de 16 ans à peu près:

— M. le Président, dit-elle, je n'ai vu que le plus gros...

— M. le Président: Que savez-vous des propos tenus?

— Le témoin: Je n'ai vu que celui qui avait une grande queue noire...

— M. le Président: Je vous demande si vous avez entendu quelques-uns des propos attribués à la prévenue?

— Le témoin: Cette pauvre bête était dans un état à faire pitié; c'était à tirer les larmes des yeux!

— M. le Président: Mais je vous parle de diffamation.

— Le témoin: Et moi du chien boule-dogue de madame Lepêcheur.

Tout s'explique, et on s'aperçoit que le témoin étranger à l'affaire, trompé par la ressemblance de son nom avec celui d'un témoin de mademoiselle Paris, est venu mêler une affaire de chien aux débats des cancons qui ont amené les deux commères devant la justice. Ces cancons demeurent prouvés, et attendu leur gravité, la femme Dariau se retire avec une condamnation à 3 francs d'amende.

CONSEILS, PRÉCEPTES ET PROVERBES SUR L'USAGE DE LA VIE.

L'oisiveté amène avec elle des incommodités et raccourcit sensiblement la durée de la vie. "L'oisiveté, ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail : la clé dont on se sert est toujours claire.", Mais si vous aimez la vie, "ne dissipez pas le temps, car la vie en est faite.", Combien de temps ne donnons-nous pas au sommeil au-delà du nécessaire? Nous oublions que "le renard qui dort ne prend pas de poules, et que nous aurons assez de temps à dormir quand nous serons dans le cercueil.", Si le temps est le plus précieux des biens, la perte du temps doit aussi être la plus grande des prodigalités, puisque le temps perdu ne se retrouve jamais, et que ce que nous appelons assez de temps se trouve toujours trop court. Courage donc, et agissons pendant que nous le pouvons. Moyennant l'activité, nous ferons beaucoup plus avec moins de peine.

"La paresse rend tout difficile; le travail rend tout aisé. Celui qui se lève tard s'agit tout le jour, et commence à peine ses affaires qu'il est déjà nuit. La paresse va si lentement, que la pauvreté l'atteint tout d'un coup. Poussez vos affaires, et que ce ne soit pas elles qui vous poussent. Se coucher de bonne heure et se lever matin, sont les deux meilleurs moyens de conserver sa santé, sa fortune et son jugement.

Que signifient les espérances et les vœux que nous formons pour des temps plus heureux? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir. "Le travail n'a pas besoin de souhaits. Celui qui vit d'espérance court risque de mourir de faim : il n'y a point de profit sans peine; un métier vaut un fonds de terre; une profession est un emploi qui réunit honneur et profit.", Mais il faut travailler à son métier et suivre sa profession; autrement, ni le fonds, ni l'emploi, ne nous aideront à payer nos impôts. Quiconque est laborieux n'a point à craindre la disette : "La faim regarde à la porte de l'homme laborieux; mais elle n'ose pas y entrer.", Les commissaires et les huissiers n'y entrent pas non plus; car "le travail paie les dettes, et le désespoir les augmente.", Il n'est pas nécessaire que vous trouviez des trésors, ni que de riches parents vous fassent leur légataire. "L'activité est la mère de la prospérité, et Dieu ne refuse rien au travail. Labourez pendant que le paresseux dort, vous aurez du blé à vendre et à garder. Labourez pendant tous les instans qui s'appellent aujourd'hui, car vous ne pouvez pas savoir tous les obstacles que vous rencontrerez le lendemain. Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain.", Et encore, "avez-vous quelque chose à faire pour demain : faites-le aujourd'hui.", Si vous étiez le domestique d'un bon maître, ne seriez-vous pas honteux qu'il vous appelât paresseux? — Mais vous êtes votre propre maître. — Rougissez donc d'avoir à vous reprocher la paresse, lorsque vous avez tant à faire pour vous, pour votre famille, pour votre patrie, levez-vous donc dès le point du jour; que le soleil, en regardant la terre, ne puisse pas dire : "Voilà un lâche qui sommeille.", Point de remises, mettez-vous à l'ouvrage, et souvenez-vous, "qu'un chat en mitaine ne prend point de souris.", Vous me direz qu'il y a beaucoup à faire, et que vous n'avez pas la force. Cela peut être, mais ayez la volonté et la persévérance, et vous verrez des merveilles. "l'eau qui tombe constamment goutte à goutte finit par creuser la pierre. Avec du travail et de la patience, une souris coupe un câble, et de petits coups répétés abattent de grands chênes.",

Il me semble entendre quelqu'un de vous me dire : "Est-ce qu'il ne faut pas prendre quelques instans de loisir?", Je vous répondrai, mon ami, "employez bien votre temps, si vous voulez mériter le repos, et ne perdez pas une heure, puisque vous n'êtes pas sûr d'une minute.", Le loisir est un temps qu'on peut employer à quelque chose d'utile. Il n'y a que l'homme vigilant qui puisse se procurer cette espèce de loisir auquel le paresseux ne parvient jamais. "La vie tranquille et la vie oisive, sont deux choses très-différentes.", Croyez-vous que la paresse vous procurera plus d'agrémens que le travail? Vous avez tort; car, "la paresse engendre les soucis, et le loisir sans nécessité produit des peines fâcheuses. Bien des gens voudraient vivre sans travailler, par le seul esprit; mais ils échouent faute de fonds.", Le travail, au contraire, amène toujours les aises, l'abondance et la considération. "Le plaisir court après ceux qui le fuient. La fileuse vigilante ne manque jamais de chemises.

Mais, avec l'amour du travail, il faut encore avoir de la constance, de la résolution et des soins. Il faut voir ses affaires avec ses propres yeux, et ne pas trop s'en rapporter aux autres. "Je n'ai jamais vu un arbre qu'on change souvent de place, ni une famille qui déménage souvent, prospérer autant que d'autres qui sont stables. Trois déménagemens font le même tort qu'un incendie. Il vaut autant jeter l'arbre au feu que le changer de place. Gardez votre boutique, et votre boutique vous gardera. Si vous voulez faire votre affaire, allez-y vous-même; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez-y. Pour que le laboureur prospère, il faut qu'il conduise lui-même sa charrue. L'œil du maître fait plus que ses deux mains. Le défaut de soin fait plus de tort que le défaut de savoir. Ne point surveiller les ouvriers est la même chose que livrer sa bourse à leur discrétion.", Le trop de confiance dans les autres est la ruine de bien des gens. Car, "dans les affaires de ce monde ce n'est pas par la foi dans autrui qu'on se sauve, c'est en n'en ayant pas.", Les soins qu'on prend pour soi-même sont toujours profitables. Car, "le savoir est pour l'homme studieux, et la richesse pour l'homme vigilant, la puissance pour la bravoure, et la ciel pour la vertu. Si vous voulez avoir un serviteur fidèle, et que vous aimiez, comment ferez-vous? Servez-vous vous-même.",

C'en est assez sur le travail et sur l'attention que nous devons donner à nos propres affaires; mais après cela nous devons avoir encore l'économie, si nous voulons assurer le succès de notre travail.

Si un homme ne sait pas épargner en même temps qu'il gagne, il mourra sans avoir un sou, après avoir été toute sa vie collé sur son ouvrage. "Plus la cuisine est grasse plus le testament est maigre.", Bien des fortunes se dissipent en même temps qu'on les gagne, depuis que les femmes ont négligé les quenouilles et le tricot pour la table à thé, et que les hommes ont quitté pour le punch la hache et le marteau. "Si vous voulez être riche, n'apprenez pas seulement comment on gagne, sachez aussi comment on ménage.", Les Indiens n'ont pas enrichi les Espagnols, parce que leurs dépenses ont été plus considérables que leurs profits.

Renoncez donc à vos folies dispendieuses, et vous aurez moins à vous plaindre de la dureté des temps. Car, "le vin, les femmes, le jeu et la mauvaise conduite diminuent la fortune et multiplient les besoins. Il en coûte plus cher pour entretenir un vice que pour élever deux enfans.", Vous pensez peut-être qu'un peu de thé, quelques verres de punch, de temps à autre, quelques délicatesses pour la table, quelques recherches de plus dans les habits et quelques amusemens ne peuvent pas être d'une grande importance; mais souvenez-vous : "un peu répété plusieurs fois fait beaucoup.", Soyez en garde contre les petites dépenses. Il ne faut qu'une légère voie d'eau pour submerger un grand navire. La délicatesse du goût conduit à la mendicité. Les fous donnent les festins, et les sages les mangent.

Souvent un bon marché n'est qu'apparent, et en vous gênant dans vos affaires, il vous cause plus de tort qu'il ne vous porte de profits. Car, "Si tu achètes ce qui est superflu pour toi, tu ne tarderas pas à vendre ce qui t'est le plus nécessaire. Réfléchis toujours avant de profiter d'un bon marché.", J'ai vu quantité de gens ruinés pour avoir fait des bons marchés. C'est une folie d'employer son argent à acheter un repentir. C'est cependant ce qu'on fait tous les jours dans les ventes. "L'homme sage s'instruit par les malheurs d'autrui. Les fous deviennent rarement plus sages par leur propre malheur.", Je sais tel qui, pour orner ses épaules, a fait jeûner son ventre, et a presque réduit sa famille à se passer de pain. "Les étoffes de soie, les satins, les écarlates et les velours, refroidissent la cuisine.", Loin d'être des besoins de la vie, on peut à peine les regarder comme des commodités. L'on n'est tenté de les avoir qu'à cause de leur éclat. C'est ainsi que les besoins artificiels du genre humain sont devenus plus nombreux que les besoins naturels. Pour une personne réellement pauvre, il y a cent indigens. Par ces extravagances et autres semblables, les gens du bel air sont réduits à la pauvreté, et forcés d'avoir recours à ceux qu'ils méprisaient auparavant, mais qui ont su se maintenir par le travail et l'économie. C'est ce qui prouve

"qu'un manant sur ses pieds, est plus grand qu'un gentilhomme à genoux.", Peut-être ceux qui se plaignent le plus avaient-ils hérité d'une fortune honnête, mais, sans connaître les moyens par lesquels elle avait été acquise, ils se sont dit : "Il est jour, et il ne fera jamais nuit. Une si petite dépense sur une fortune comme la mienne ne mérite pas qu'on y fasse attention.", Mais, dans le fond, "les enfans et les fous, imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir.", Mais, à force de toujours prendre à la huche sans y rien mettre, on vient bientôt à trouver le fond; et alors, "quand le puits est sec, on connaît la valeur de l'eau.", Êtes-vous curieux de connaître la valeur de l'argent? Allez, et essayez d'en emprunter à quelqu'un "celui qui veut faire un emprunt doit s'attendre à une mortification.", Il en arrive autant à ceux qui prêtent à certaines gens, quand ils vont redemander leur dû.

L'orgueil de la parure est un travers funeste. Avant de consulter votre fantaisie, consultez votre bourse. "L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, mais qui est bien plus insatiable.", Si vous avez acheté une jolie chose, il vous en faudra dix autres encore, afin que l'assortiment soit complet; car, "il est plus aisé de réprimer la première fantaisie que de satisfaire toutes celles qui viennent ensuite.", Il est aussi fou au pauvre de singer le riche, qu'il l'était à la grenouille de s'enfler pour devenir l'égal du bœuf.

"Les gros vaisseaux peuvent risquer davantage; mais il ne faut pas que les petits bateaux s'éloignent jamais du rivage.", Les folies de cette espèce sont bientôt punies; car, "l'orgueil qui dine de vanité fait son souper de mépris; déjeûne avec l'abondance, dine avec la pauvreté et soupe avec la honte.", Si vous ne payez pas au terme fixé, vous serez honteux de voir votre créancier, vous serez l'appréhension en lui parlant; vous vous abaissez à des excuses pitoyablement motivées; peu à peu vous perdrez votre franchise, et vous viendrez enfin à vous déshonorer par les menteries les plus évidentes et les plus méprisables. Car, "la première faute est de s'endetter, la seconde est de mentir. Le faiseur de dettes a toujours le mensonge en croupe.", Un homme né libre ne devrait jamais rougir ni appréhender de parler à quelque homme vivant que ce soit, ni de le regarder en face. La pauvreté fait disparaître le courage et toutes les vertus de l'homme. "Il est difficile qu'un sac vide se tienne debout.", L'emprunteur et le débiteur sont esclaves l'un de l'autre; ayez horreur de cette chaîne. Conservez votre liberté et votre indépendance; soyez laborieux et libres : soyez économes et indépendans. Mais peut-être pensez-vous en ce moment être dans un état d'opulence qui vous permet de satisfaire quelque fantaisie. Amassez pour le temps de la vieillesse et du besoin, pendant que vous le pouvez.

"Le soleil du matin ne dure pas tout le jour.", Le gain est incertain et passager, mais la dépense sera toute votre vie continue et certaine. Il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'en tenir une chaude; ainsi allez plutôt vous coucher sans souper que de vous lever avec des dettes. Gagnez ce que vous pourrez, et sachez ménager ce que vous aurez gagné. C'est le véritable secret de changer votre plomb en or; et quand vous posséderez cette pierre philosophale, vous ne vous plaindrez plus de la rigueur des temps.